

IDCC	Brochure	Collège	Groupe	Catégorie	Garantie
843	3117	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel	Etendue	Santé

Catégorie objective

Ensemble du personnel

Codes NAF

10.71A, 10.71B, 10.71C, 10.71D, 47.24Z, 47.81Z

Le périmètre de l'accord de branche peut être plus restreint que la liste des codes NAF présente dans cette synthèse. Pensez à bien vérifier quelle convention collective est appliquée par l'entreprise.

Désignation / Recommandation

Statut :	Désignation (avec clause de migration)
Date de début :	01/01/2017
Durée :	5 ans
Date de fin :	01/01/2022
Organismes :	AG2R
Notes :	Renouvellement issu de l'avenant 114 du 01/06/2016. Cet avenant qui renouvelle la désignation à compter du 01/01/2017 n'a pas été étendu. La désignation n'est pas, d'après nous, contraignante.

Particularités

A compter du 1er janvier 2017, tout salarié bénéficie de la couverture au minimum 3 mois (hors période de portabilité) et ce, quelles que soient la durée et la nature de son contrat de travail.

Régime général

Condition d'ancienneté :	Aucune
--------------------------	--------

Notes :	<p>Les salariés relevant de la législation arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladies professionnelles du régime de base de la sécurité sociale bénéficieront de la gratuité de la cotisation du présent régime frais de soins de santé après 6 mois d'arrêt de travail.</p> <p>Cette gratuité interviendra le premier jour du mois qui suit les 6 mois d'arrêt de travail.</p> <p>En cas de décès d'un salarié en activité dans une entreprise artisanale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie, AG2R Prévoyance offrira pendant 12 mois la garantie conventionnelle dont bénéficiait le salarié décédé à ses ayants droit et le régime de frais de soins de santé prendra en charge durant cette période la cotisation correspondante.</p>
---------	--

Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité

Frais de séjour, Salle d'opération	250 % BR
Honoraires : Actes de chirurgie (ADC), Actes d'anesthésie (ADA), Autres honoraires - adhérents DPTM	300 % BR
Honoraires : Actes de chirurgie (ADC), Actes d'anesthésie (ADA), Autres honoraires - non adhérents DPTM	200 % BR
Chambre particulière	90 €/jour

Forfait hospitalier engagé	100 % FR
Frais d'accompagnement [enfant à charge de moins de 16 ans sur présentation d'un justificatif]	35 €/jour
Transport (accepté SS)	100 % BR
Fécondation in vitro	450 €/an
Assistance hospitalisation et ambulatoire (extrait)	
Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire	-
Séjour à l'hôtel du proche acheminé au chevet	45 €/jour
Télévision à l'hôpital	75 €
Garde à domicile des enfants/petits enfants	-
Aide-ménagère à domicile	-
Aide pédagogique	-

Actes médicaux

Consultation et visite généralistes - adhérent DPTM	250 % BR
Consultation et visite généralistes - non adhérent DPTM	200 % BR
Consultation et visite spécialistes - adhérent DPTM	250 % BR
Consultation et visite spécialistes - non adhérent DPTM	200 % BR
Actes de chirurgie (ADC), Actes techniques médicaux (ATM), Actes d'obstétrique (ACO) - adhérent DPTM	250 % BR
Actes de chirurgie (ADC), Actes techniques médicaux (ATM), Actes d'obstétrique (ACO) - non adhérent DPTM	200 % BR
Actes d'imagerie médicale (ADI), Actes d'échographie (ADE) - adhérent DPTM	170 % BR
Actes d'imagerie médicale (ADI), Actes d'échographie (ADE) - non adhérent DPTM	150 % BR
Auxiliaires médicaux	110 % BR
Analyses	110 % BR
Pharmacie (acceptée SS)	100 % BR

Dentaire

Soins dentaires (à l'exception des inlay et onlay)	100 % BR
Inlay Onlay (hors inlay core et inlay à clavettes)	450 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	470 % BR
Inlay core et inlay à clavettes	330 % BR
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	380 % BR
Implants dentaires y compris piliers implantaires	1 400 €/implant
Orthodontie acceptée par la SS	350 % BR
Orthodontie refusée par la SS	350 % BR
Parodontologie	300 €/an

Optique

Monture	130 €
Verres unifocaux simples	90 €/verre
Verres unifocaux complexes	170 €/verre
Verres multifocaux ou progressifs simples	220 €/verre
Verres multifocaux ou progressifs complexes	330 €/verre pour les adultes / 310 €/verre pour les enfants
Lentilles acceptées par la SS	100 % BR + 200 €/an
Lentilles refusées par la SS (y compris lentilles jetables)	200 €/an
Chirurgie réfractive	900 €/œil

Autres postes

Prothèses auditives	100 % BR + 2 800 €/2 ans
Orthopédie et autres prothèses	100 % BR + 800 €/an
Cure thermale (acceptée par la sécurité sociale)	
Frais de traitement et honoraires	100 % BR
Frais de voyage et d'hébergement	350 €/an
Prévention	100 % BR
Pack Bien être : Ostéopathie, chiropractie, diététique, psychologie, acupuncture, sevrage tabagique prescrit, vaccin contre la grippe, vaccins prescrits non remboursés SS, moyens contraceptifs prescrits, podologue	160 €/an
Maternité et prévention précoce	
Consultation pré-conceptionnelle (rencontre du couple avec un professionnel de santé gynécologue, sagefemme, médecin généraliste)	60 €/consultation
Grossesse et suivi d'accouchement : entretien hygiéno-diététique auprès d'un(e) diététicien(ne)	50 €/an
Accompagnement allaitement dans la durée : 3 consultations d'allaitement à domicile de sages-femmes dans les 6 premiers mois du bébé	27 €/consultation
Naissance d'un enfant déclaré	500 €

Taux de cotisation

Salarié (obligatoire) :	1,40 % PSS
	50,00 % employeur / 50,00 % salarié
	1,40 % PSS
	50,00 % employeur / 50,00 % salarié

Régime Alsace Moselle

Condition d'ancienneté : **Aucune**

Notes :

Les salariés relevant de la législation arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladies professionnelles du régime de base de la sécurité sociale bénéficieront de la gratuité de la cotisation du présent régime frais de soins de santé après 6 mois d'arrêt de travail.
Cette gratuité interviendra le premier jour du mois qui suit les 6 mois d'arrêt de travail.

En cas de décès d'un salarié en activité dans une entreprise artisanale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie, AG2R Prévoyance offrira pendant 12 mois la garantie conventionnelle dont bénéficiait le salarié décédé à ses ayants droit et le régime de frais de soins de santé prendra en charge durant cette période la cotisation correspondante.

Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité

Frais de séjour, Salle d'opération	250 % BR
Honoraires : Actes de chirurgie (ADC), Actes d'anesthésie (ADA), Autres honoraires - adhérents DPTM	300 % BR
Honoraires : Actes de chirurgie (ADC), Actes d'anesthésie (ADA), Autres honoraires - non adhérents DPTM	200 % BR
Chambre particulière	90 €/jour
Forfait hospitalier engagé	100 % FR
Frais d'accompagnement [enfant à charge de moins de 16 ans sur présentation d'un justificatif]	35 €/jour
Transport (accepté SS)	100 % BR
Fécondation in vitro	450 €/an
Assistance hospitalisation et ambulatoire (extrait)	
Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire	-
Séjour à l'hôtel du proche acheminé au chevet	45 €/jour
Télévision à l'hôpital	75 €
Garde à domicile des enfants/petits enfants	-
Aide-ménagère à domicile	-
Aide pédagogique	-

Actes médicaux

Consultation et visite généralistes - adhérent DPTM	250 % BR
Consultation et visite généralistes - non adhérent DPTM	200 % BR
Consultation et visite spécialistes - adhérent DPTM	250 % BR
Consultation et visite spécialistes - non adhérent DPTM	200 % BR
Actes de chirurgie (ADC), Actes techniques médicaux (ATM), Actes d'obstétrique (ACO) - adhérent DPTM	250 % BR
Actes de chirurgie (ADC), Actes techniques médicaux (ATM), Actes d'obstétrique (ACO) - non adhérent DPTM	200 % BR
Actes d'imagerie médicale (ADI), Actes d'échographie (ADE) - adhérent DPTM	170 % BR
Actes d'imagerie médicale (ADI), Actes d'échographie (ADE) - non adhérent DPTM	150 % BR
Auxiliaires médicaux	110 % BR
Analyses	110 % BR
Pharmacie (acceptée SS)	100 % BR

Dentaire

Soins dentaires (à l'exception des inlay et onlay)	100 % BR
Inlay Onlay (hors inlay core et inlay à clavettes)	450 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	470 % BR
Inlay core et inlay à clavettes	330 % BR
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	380 % BR
Implants dentaires y compris piliers implantaires	1 400 €/implant
Orthodontie acceptée par la SS	350 % BR
Orthodontie refusée par la SS	350 % BR
Parodontologie	300 €/an

Optique

Monture	130 €
Verres unifocaux simples	90 €/verre
Verres unifocaux complexes	170 €/verre
Verres multifocaux ou progressifs simples	220 €/verre
Verres multifocaux ou progressifs complexes	330 €/verre pour les adultes / 310 €/verre pour les enfants
Lentilles acceptées par la SS	100 % BR + 200 €/an
Lentilles refusées par la SS (y compris lentilles jetables)	200 €/an
Chirurgie réfractive	900 €/œil

Autres postes

Prothèses auditives	100 % BR + 2 800 €/2 ans
Orthopédie et autres prothèses	100 % BR + 800 €/an

Cure thermale (acceptée par la sécurité sociale)

Frais de traitement et honoraires	100 % BR
Frais de voyage et d'hébergement	350 €/an
Prévention	100 % BR

Pack Bien être : Ostéopathie, chiropractie, diététique, psychologie, acupuncture, sevrage tabagique prescrit, vaccin contre la grippe, vaccins prescrits non remboursés SS, moyens contraceptifs prescrits, podologue	160 €/an
---	----------

Maternité et prévention précoce

Consultation pré-conceptionnelle (rencontre du couple avec un professionnel de santé gynécologue, sagefemme, médecin généraliste)	60 €/consultation
Grossesse et suivi d'accouchement : entretien hygiéno-diététique auprès d'un(e) diététicien(ne)	50 €/an
Accompagnement allaitement dans la durée : 3 consultations d'allaitement à domicile de sages-femmes dans les 6 premiers mois du bébé	27 €/consultation
Naissance d'un enfant déclaré	500 €

Taux de cotisation

Salarié (obligatoire) :	0,98 % PSS
	50,00 % employeur / 50,00 % salarié
	Salarié (obligatoire)
	0,98 % PSS
	50,00 % employeur / 50,00 % salarié

Dernière mise à jour : le 26/12/2018

Attention : Les informations contenues dans ce document constituent une synthèse réalisée à partir de certaines hypothèses. A ce titre, il ne peut être garanti de façon tacite ou expresse qu'elles soient exhaustives et aucune responsabilité ne pourra être engagée du fait de leur utilisation ou de l'absence d'informations spécifiques. Pour accéder aux textes détaillés des conventions collectives nationales, vous pouvez vous reporter au site officiel de Legifrance.